



le 19 janvier 2021

Un nouveau sondage révèle de nombreuses blessures chez les interprètes parlementaires

Ottawa – La majorité des interprètes en langues officielles employés par le Bureau de la traduction pour desservir la Colline parlementaire ont subi une blessure auditive, et presque tous conviennent que la qualité de l'interprétation offerte aux Canadiens et aux Canadiennes est de moindre qualité depuis que le Parlement est passé en mode virtuel.

Voici quelques constats du sondage mené par l'association professionnelle représentant les interprètes (AIIC-Canada) :

- Sept répondants sur dix (70 %) ont indiqué avoir subi une blessure auditive d'une telle gravité que nombreux d'entre eux (88 %) ont dû prendre congé pour se rétablir.
- La qualité des services d'interprétation offerts aux parlementaires, aux Canadiens et aux Canadiennes est compromise : une écrasante majorité de répondants (97%) a indiqué ne **jamais** (16 %) pouvoir fournir un service de qualité égale à celui fourni pour les réunions en personne, ou alors **rarement** (30 %) ou **parfois** seulement (51 %).

AIIC-Canada a mené ce sondage dans le but de dresser le portrait des accidents de santé et sécurité chez les interprètes permanents. Étant donné la pénurie d'interprètes, cette vague de blessures pourrait interrompre les travaux parlementaires. Déjà, le Bureau de la traduction n'est plus en mesure d'assurer l'interprétation lors de certaines réunions de députés ou de sénateurs en raison de la pénurie.

« Les interprètes décrivent le son transmis par ZOOM comme étant un son « toxique ». Alors que toutes les réunions sur la Colline et ailleurs se déroulent désormais en virtuel, nous apprenons que la plupart des interprètes ne peuvent tolérer une exposition constante à un son comprimé de moindre qualité sans être blessé », a déclaré Nicole Gagnon au nom de l'Association.

De nombreux répondants (43 %) ont indiqué ne pas s'être encore complètement remis de leur blessure. Ainsi, l'équipe actuelle du Bureau de la traduction compte de nombreux interprètes blessés. Malgré tout, 78 % des répondants ont indiqué ne pas avoir été affectés à des tâches autres que l'interprétation dans le but de se reposer les oreilles.

Selon CSA Research, une firme de recherche dans le domaine des services langagiers, les chefs des services d'interprétation partout dans le monde recommandent que les institutions telles que le Bureau de la traduction adoptent des politiques visant à protéger les interprètes en renforçant les équipes, en limitant l'exposition au son comprimé, et en modifiant l'horaire des interprètes pour leur permettre de

se reposer les oreilles entre deux séances. Ces recommandations ont également été formulées par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Alors que l'équipe des interprètes permanents perd des joueurs, le Bureau de la traduction se tourne de plus en plus vers les interprètes indépendants pour desservir les séances sur la Colline parlementaire. Au même moment, le Bureau de la traduction envisage de leur imposer de nouvelles conditions de travail qui prolongeraient l'exposition quotidienne des interprètes au son toxique, exigeraient leur disponibilité 15,5 heures par jour, élimineraient la rémunération pour certaines tâches actuellement rémunérées, en plus d'exiger qu'ils travaillent dans leur deuxième langue lors de séances télédiffusées ou webdiffusées, une pratique jusqu'à présent déconseillée puisqu'elle mine la qualité du service offert.

« Seulement environ 80 des interprètes indépendants accrédités au Canada détiennent l'autorisation de sécurité nécessaire pour travailler sur la Colline. Avec la vague de blessures chez les interprètes permanents, je m'explique mal comment le Bureau de la traduction peut envisager imposer de tels changements alors qu'ils ont tant besoin des services des indépendants et que ces changements mineraient encore davantage la qualité du service offert », ajoute M^{me} Gagnon.

Les clauses contractuelles s'appliquant aux interprètes indépendants sont déterminées par le gouvernement, avec l'approbation des décideurs politiques. Les contrats ne font pas l'objet de négociations avec les interprètes ou leur association.

AIIC-Canada est la seule association professionnelle nationale représentant les interprètes accrédités par le gouvernement fédéral.

-30-

Le sondage complet est disponible à l'adresse suivante :

https://aiic.org/company/roster/companyRosterDetails.html?language=fr_FR&companyId=11987&companyRosterId=26

Pour plus d'informations :

Jim Thompson
613-447-9592